

il y a deux mois. Jusqu'ici les autorités du département des Affaires indiennes n'ont pas fait part de leur intention de reconstruire cet édifice cette année. Elles ne semblent pas non plus comprendre qu'il est nécessaire et important de le faire. Il y a quarante-cinq ans que cette école existe et elle a fait œuvre très utile. Lorsqu'elle a été incendiée, 125 enfants fréquentaient l'école et environ 100, trop jeunes à l'époque, attendaient d'y être admis, mais l'auraient fréquentée dans un an ou deux. L'école avait le maximum d'élèves qu'elle pouvait accommoder et il n'y avait pas besoin de demander d'élèves parce que les parents comprenaient parfaitement la nécessité de faire instruire leurs enfants. La plupart étaient des pêcheurs, et grâce à l'éducation qu'ils avaient reçue à l'école ils avaient pu devenir capitaines ou mécaniciens de bateaux de pêche, ou encore être engagés comme acheteurs de poisson ou remplir quelque autre emploi de la sorte. Ils fraient avec les blancs probablement autant que les Indiens des autres parties du Canada et il serait dommage de ne pas leur donner les mêmes moyens de s'instruire. Voici ce que le principal de l'école m'a écrit :

Des internats dépend la santé de ces enfants; si l'on n'en construit pas on aura à déplorer beaucoup de cas de tuberculose et d'autres maladies, et, partant, un danger d'autant plus grand pour la communauté, et de plus grosses charges pour le département.

Il y a une chose que l'auteur des lignes que j'ai citées a omise, c'est que nous avons une obligation à cet égard. Nous ne faisons pas ceci pour les Indiens simplement par générosité ou charité, mais pour remplir un engagement signé par nous. Nous avons conclu un traité avec eux, et l'une des conditions de ce traité est que nous devons leur fournir l'éducation et les soins médicaux. Il n'est pas question de leur faire la charité, mais bien de savoir si nous allons exécuter à la lettre le contrat que nous avons conclu avec ceux que nous avons dépossédés. Bien entendu, on nous dira: on ne peut pas le faire maintenant, mais il est possible qu'on le fasse l'an prochain. Ce qui veut dire que d'ici dix-huit mois ces enfants ne fréquenteront pas l'école.

On m'a dit qu'il y aurait un autre moyen d'en sortir, et ce serait d'avoir un externat. Or, le fonctionnaire qui suggère pareille chose démontre qu'il ne connaît aucunement la situation qui règne là-bas. Un externat sur la côte ouest de l'île de Vancouver ne servirait absolument à rien; ce serait de l'argent dépensé en pure perte. Je le sais parce que j'ai été agent des Indiens là-bas pendant dix ans et je connais la situation. J'ai été à

même de voir ce qu'ont pu faire les internats dans lesquels on envoyait les enfants pendant un certain nombre d'années et je sais qu'ils ont pu former des jeunes gens instruits. J'ai vu un externat où j'avais l'habitude d'aller faire des visites. Il y avait deux, trois et cinq ans que les enfants y étaient et ils ne possédaient pas encore les connaissances les plus élémentaires; ils ne savaient pas distinguer entre A et B; et cela était dû au fait que ces gens étaient des nomades, qui changeaient de localité selon la saison, l'abondance du poisson, et ainsi de suite, de sorte que les enfants quittaient l'école pour se rendre avec leurs parents à un endroit où il n'y avait pas d'externat. La discipline était inexistante, et l'on ne faisait rien pour forcer les enfants à fréquenter l'école. Il m'est déjà arrivé de dire à un père "Vous devriez envoyer votre garçonnet à l'école". Sur quoi il se tournait vers l'enfant non pas pour lui dire, "Il va falloir que tu ailles à l'école" mais pour lui demander "Veux-tu aller à l'école?" Et si l'enfant ne voulait pas y aller, la question se trouvait réglée. On peut dire qu'on pourrait ouvrir un externat à Alberni mais on ne pourrait y enseigner qu'aux enfants de la région. Sur 125 élèves, il y en aurait peut-être 25 de cette région, les autres viendraient d'un rayon de cinquante milles et vous ne pouvez pas avoir des externats dans tout le pays, et même si vous en aviez ils ne seraient d'aucune utilité pour les raisons que j'ai indiquées.

Bien entendu, je crois comprendre que le Gouvernement n'assure pas ses édifices publics. Dans un certain sens, il les assure parce qu'il prend lui-même le risque, ce qui est peut-être très bien, étant donné le nombre de bâtiments qu'il possède. Mais si cette école qui a été détruite par un incendie avait été une propriété privée, il y a longtemps que l'on aurait commencé à la reconstruire parce que son propriétaire aurait touché l'assurance et aurait commencé les travaux dès le lendemain de l'incendie. On peut en dire autant de ce qui intéresse le gouvernement fédéral, étant donné que bien qu'il n'assure pas effectivement ses immeubles, il le fait en ce sens qu'il en prend le risque, si bien qu'il devrait avoir des fonds pour reconstruire l'école. Je ne suis pas sûr qu'on ne doive blâmer fortement le ministère pour cet incendie. On me dit qu'une brigade de pompiers est venue d'une ville voisine et qu'elle eût pu éteindre les flammes mais qu'elle n'a pu le faire parce qu'il ne s'y trouvait qu'un petit tuyau faisant communiquer l'eau de la rivière avec l'édifice. Il y a quelques années, le département des Affaires indiennes a réclamé un tuyau convenable afin que l'on pût pomper l'eau facilement de la rivière voisine. Si l'on s'était rendu à cette demande, on eût pu pom-